



Barème de l'impôt sur la fortune en vigueur à partir de la période fiscale 2011

Etat au 01.01.2019

L'assujettissement commence dès que la fortune imposable du contribuable atteint Fr. 20'000.- et Fr. 35'000.- pour celle d'un couple ou d'un contribuable ayant charge de famille.

Classes de fortune imposable *	Taux ‰
20 000 à 25 099	0.90 ‰
25 100 à 35 099	1.14 ‰
35 100 à 55 099	1.38 ‰
55 100 à 85 099	1.62 ‰
85 100 à 125 099	1.86 ‰
125 100 à 175 099	2.10 ‰
175 100 à 225 099	2.30 ‰
225 100 à 325 099	2.40 ‰
325 100 à 450 099	2.50 ‰
450 100 à 550 099	2.60 ‰
550 100 à 650 099	2.80 ‰
650 100 à 775 099	2.90 ‰
775 100 à 875 099	3.00 ‰
875 100 à 975 099	3.10 ‰
975 100 à 1 100 099	3.20 ‰
dès 1'100'100.-	3.30 ‰

* Les fractions de fortune sont arrondies à la centaine inférieure.